

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2011

COMPTE RENDU

L'an deux mil onze, le six décembre à vingt heures trente minutes, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy LUBIAS, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. LUBIAS – TURBAN - BOURNEUF – GRIGNON – LEROYER – LE CHANJOUR – PORTEBOEUF – JEUSSET – CHARDON – NOTREAMI CHENIER – PAQUIER – CORNU – MORGANT – LEPETIT – LEPOUZE – CHAUVEAU – FILLATREAU – BEAUTRU – RIVET COURSIMAULT – LEDUC – BONNARGENT – HOUALARD.

EXCUSES : Mme TREBOUET (pouvoir à Mme TURBAN) – Mme MOREAU (pouvoir à Mme JEUSSET) – M. LUTELLIER (pouvoir à Mme MORGANT) – Mme MAUPOINT (pouvoir à M. HOUALARD) – Mme HEMERY (pouvoir à M. LEDUC)

SECRETARE : M. CORNU

----- oOo -----

I – TARIFS 2012

La commission des finances propose une augmentation de 2% des tarifs à l'exception des tarifs du marché.

Le Conseil Municipal adopte les tarifs communaux suivants pour 2012 selon les propositions de la commission des finances.

TARIFS MUNICIPAUX au 1/1/2012

TARIFS DIVERS	2012
participation pour raccordement à l'égout	1770,00
taxe raccordement eau	161,00
UTILISATION DANS LE DOMAINE PUBLIC	
attractions - manèges	16,00
auto scooter - weekend end	116,00
marché ambulant	16,00
camion bazar	24,50
foire	8,00
MARCHE	
abonnée trimestriels	2,00
occasionnels	2,50
branchement électrique	1,50
participation pour non réalisation d'aires de stationnement	1500,00
gardiennage église	198,00

TARIFS FOYER-LOISIRS AU 1.01.2012

(augmentation de 2 % arrondi)

	associations locales et com.com	associations extérieures et particuliers
GRANDE SALLE		
sans droit d'entrée	36	312
avec droit d'entrée	468	773
repas et bal personnes âgées (semaine)	234	
repas banquet avec bar et cuisine	312	375
vin d'honneur, galette, bûche, cartes assemblées générales	152	152
SONO	117	117
PETITES SALLES		
avec cuisine	53	159
sans cuisine	0	110
Grande salle : 50 € chauffage du 15.10 au 15.04		
Grande salle : scolaires – amis de l'école collège, gratuité totale (sono exclue)		
caution: 400 € pour toute salle		
caution sono: 400 €		
tarif week-end: demi tarif pour le 2 ^e jour		

II – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET
--

Le Conseil Municipal prend une délibération autorisant avant le vote du budget 2012, l'engagement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement de l'exercice précédent conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les engagements portent sur les opérations et comptes suivants :

HORS OPERATIONS

Article	Libellé	montant
Chap. 21	Immo. corporelles	40 000,00 €
Chap.23	Immo. en cours	2 500,00 €
Total hors op.		42 500,00 €

OPERATIONS

"0203	Gymnase	2 500,00 €
"0208	Ecole Maternelle	7 000,00 €
"0211	Basse Goulandière	17 000 €
"0212	Ateliers municipaux	23 000,00 €
"0209	Ecole de musique	3 000,00 €
"0213	Hôtel de Ville	27 000,00 €
"0214	Foyer-Loisirs	6 000,00 €
"0217	Cimetière	10 000,00 €
"0219	Eclairage public	7 000,00 €
"0222	Groupe G. Apollinaire	5 000,00 €
"0308	Restaurant scolaire	20 000,00 €
"0904	Bâtiment social	2 000,00 €
"0309	Route de Challes	8 000,00 €
"0906	Centre de secours	1 400 €
"1006	Restructuration voirie	59 000,00 €
"1007	Carrefour Herpinière	77 000,00 €
"1005	Cheminement piéton	6 000,00 €
Total op.		280 900,00 €

TOTAL**323 400,00 €****III- DECISION MODIFICATIVE POUR TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Conseil Municipal prend la décision modificative suivante pour permettre le paiement des travaux de voirie de l'opération « 1006 Restructuration voirie » :

- D 823- 1006 -2315 : + 45 000 €
- D 01-2111 (terrains) : - 45 000 €

IV- AVENANTS POUR TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec Eiffage pour le lot n° 1 et avec Luc DURAND pour les lots n° 2, 3 et 4, les avenants pour la réalisation de travaux supplémentaires sur l'opération « 1006 Restructuration voirie ».

Pour ce qui concerne le lot n°1, les travaux supplémentaires sont liés à des contingences techniques qui sont apparues en cours de réalisation du chantier et qui ne pouvaient être envisagées lors de la préparation du dossier technique du marché.

V- AVENANT TRAVAUX ASSAINISSEMENT HUILERIE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la société LUC DURAND un avenant pour travaux supplémentaires concernant les travaux de raccordement du réseau de l'Huilerie. Le montant de l'avenant est de 3 670 € HT.

Suite à une question de Madame RIVET- COURSIMAULT, Monsieur le Maire répond que le raccordement concerne les habitations du Clos de l'Huilerie ainsi que les 5 maisons situées le long de la voie.

VI - DECISION MODIFICATIVE POUR ACQUISITION D'UN VEHICULE

Le véhicule utilisé par le service des espaces verts a été rejeté lors de son passage au contrôle technique. Il n'est pas envisageable de procéder à sa réparation.

Un véhicule est en cours d'acquisition auprès du garage Renault.

Le crédit inscrit à l'article 2182 « Matériel de transport » est de 6 000 euros.

Le coût du véhicule est de 10 914,80 euros TTC et le garage Renault procède à une reprise de 1 500 € de l'ancien véhicule.

Même si les crédits inscrits à l'ensemble du compte 21 sont suffisants pour engager cette dépense, il est préférable, pour la clarté des opérations d'inventaire d'opérer la décision modificative interne suivante :

- D 822- 2182 : + 5000 €
- D 01- 2111 (terrains) : - 5000 €

Le Conseil Municipal adopte cette décision modificative.

VII - DECISION MODIFICATIVE POUR PARTICIPATION ERDF

Il est possible que les crédits inscrits à l'article 020-20418 pour les participations versées à ERDF soient insuffisants. Le Conseil Municipal prend, à toutes fins utiles, la décision modificative suivante :

- D 020-20418 : + 2 600 €
- D 01 -211 : - 2 600 €

VIII - DECISION MODIFICATIVE TENNIS COUVERTS

Le Conseil Municipal prend une décision modificative pour prendre en compte un dépassement de crédits sur l'opération « 0602 tennis couverts » :

- D 020- 2313- 0602 : + 1 300 €
- D 01-2111 : - 1 300 €

IX- DECISION MODIFICATIVE HANGAR ATELIER

Le Conseil Municipal prend une décision modificative pour permettre l'engagement de la tranche conditionnelle des travaux d'aménagement d'un hangar pour les ateliers municipaux (Portes sectionnelles).

- D 020- 2313- 0212 : + 15 000 €
- D 01 2111 : - 15 000 €

X -DENOMINATION DE VOIES

Le Conseil Municipal prend une délibération dénommant les voies suivantes :

- Allée du complexe sportif : Allée du stade
- Secteur des Défais et de l'Huilerie : Rue de l'Huilerie, Rue des Noyers et Allée du Poirier
- Lotissement de l'Herpinière : Allée de la Harpe, Allée des Lyres et Allée des Mandolines
- Lotissement de Bel air : Allée des Châtaigniers

XI - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal vote deux subventions de 100 € à :

- L'association Mathis Chondrite
- Au Centre d'accueil des Térébinthes pour l'organisation d'un spectacle de Noël

XII - PRESENTATION DU PROJET BIO POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Madame JEUSSET et Madame LE CHANJOUR présentent le projet Bio d'ici, filière de maraichage bio à destination de la restauration collective.

La structure mise en place est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, où les collectivités territoriales peuvent participer au capital. Cela n'a cependant aucun caractère obligatoire et n'engage la collectivité qu'à hauteur du seul capital engagé.

L'objectif est de produire les légumes de base.

L'ADAPEI est partenaire du projet.

Les besoins des collectivités sont à déterminer de façon annuelle afin de planifier les cultures.

Les prix sont fixés à l'avance après discussion entre tous les intervenants.

Le projet n'est pas figé. Un des objectifs est de travailler sur des circuits courts.

Le nombre de parts sociales est calculé en fonction de la population.

Madame JEUSSET trouve intéressant de participer à ce projet.

Les prix sont assez attractifs et le but n'est pas de passer tous les légumes en bio.

Le projet démarrera en septembre et il faudra se déterminer en début d'année.

Monsieur LEPETIT évoque la concurrence qui pourrait être faite aux maraichers traditionnels.

Monsieur LEROYER pense que ce projet va dans le sens de l'évolution.

Madame RIVET- COURSIMAULT fait part de son scepticisme.

Monsieur BEAUTRU : personne ne peut connaître la viabilité du projet mais cela n'empêche pas de s'y engager compte tenu de l'absence de risque pour la collectivité.

Madame JEUSSET précise que la SCIC n'est pas une coopérative, ce qui explique que les collectivités puissent y prendre des parts sociales.

Il est possible de se retirer du programme à tout moment.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 7 abstentions décide de poursuivre la réflexion sur le projet.

XIII - DECISION MODIFICATIVE

1° Salle informatique :

Afin de permettre l'engagement de travaux de câblage pour le réseau informatique de la salle informatique de l'école, le Conseil Municipal prend la décision modificative suivante :

- D 212-0303-218 : + 1 400 €
- D 01- 2111 : - 1 400 €

2° Basse Goulandière :

Afin de permettre l'acquisition des plaques de roulage qui permettront la réalisation des travaux de débardage sur le site de la Basse Goulandière, le Conseil Municipal prend par 21 voix pour et 6 abstentions, la décision modificative suivante :

- D 833-0211-2315 : +7 000 €
- D 01- 2111 : - 7 000 €

XIV - INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET

Quatre trésoriers se sont succédés au titre de la gestion 2011. Le Conseil Municipal prend une délibération pour procéder à la répartition des indemnités qui leur sont versées, selon le calcul suivant effectué selon un prorata temporis :

1°- M. Trotard Guy : Indemnité de conseil : 68,53 €

2° - Mme Le Gaillard Marie :

- Indemnité de conseil : 415,22 €
- Indemnité de budget : 45,73 €

3° - Mme Duval Catherine : Indemnité de conseil : 44,34 €

4°- M. Alexandre Thierry : Indemnité de conseil : 197,53 €

XV- AVENANT AU PROJET URBAIN PARTENARIAL DE L'HERPINIERE

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer avec Nexity Foncier Conseil un avenant au Projet Urbain Partenarial conclu avec Nexity Foncier Conseil le 22 février 2011 afin de porter le 1^{er} versement de 75 526, 88 euros à 90 526,88 euros et de ramener le 2^{ème} versement à 60 526,88 euros.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à émettre le titre de recettes correspondant au 1^{er} versement.

XVI - DECISIONS PRISES SUR DELEGATION

22 novembre 2011 :

- Acquisition d'un véhicule pour le services espaces verts (voir ci –dessus)
- Réalisation d'un bilan énergie pour l'Hôtel de Ville par le cabinet BLIN : 1 600 € HT
- Réalisation d'un diagnostic de performance énergétique pour le restaurant scolaire par le cabinet BLIN : 950 € HT

QUESTIONS DIVERSES

Madame GRIGNON fait part au Conseil Municipal de la réflexion menée au niveau communautaire sur la compétence emploi-formation. L'objectif est notamment de pouvoir intégrer l'ADE et l'association d'aide à l'emploi de Changé avec un projet de développement des missions. Le Conseil Municipal sera amené à se positionner en 2012.

Madame GRIGNON évoque la collecte de la Banque Alimentaire qui a très bien fonctionné avec un résultat de 2,14 tonnes. Elle remercie tous ceux qui ont apporté leur aide.

Madame GRIGNON demande l'aide des conseillers municipaux pour l'organisation du spectacle offert aux plus de 70 ans dimanche 18 décembre.

Madame TURBAN rappelle que le marché de Noël se tiendra le 17 décembre et demande l'aide des conseillers municipaux. 23 exposants sont inscrits à ce jour.

Madame TURBAN évoque la discussion menée en commission animation au sujet d'un support de communication événementielle qu'elle soumet au Conseil Municipal.

Monsieur CHARDON demande ce qu'il advient de la Pierre Bergère.
Monsieur le Maire : la DRAC devait s'en occuper mais rien n'est fait à ce jour.

Madame TURBAN évoque la discussion menée en commission animation au sujet d'un support de communication événementielle qu'elle soumet au Conseil Municipal.

Madame JEUSSET évoque l'opération « 1 bébé ,1 arbre ».organisée ce samedi au complexe sportif.

Madame TURBAN évoque la discussion menée en commission animation au sujet d'un support de communication événementielle qu'elle soumet au Conseil Municipal.

Monsieur BEAUTRU demande ce qu'il advient du projet d'aménagement piétonnier de la route de Montfort.

Monsieur le Maire : il reste à l'étude.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sa motion concernant le SCOT a été prise en compte et que la densité de logements à l'hectare sera revue à la baisse.

Séance levée à 23 heures.